

Note sur l'évaluation du coût

2020-06-23 Date de publication :

Titre abrégé: Prestation canadienne d'urgence – prolongation de huit semaines et taux de

réduction progressive

Description: Un parlementaire a demandé au DPB d'évaluer le coût d'une proposition visant à

> modifier la PCU afin de prévoir la réduction progressive des prestations de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu d'emploi en sus de 1 000 \$ par mois, en plus de la

prolongation de huit semaines annoncée le 16 juin 2020¹.

Selon l'hypothèse retenue, les modifications au programme de la PCU entreraient

en vigueur le 5 juillet 2020.

Sources des données : Variable Source

Projections concernant la

COVID-19

DPB, modèle de la PCU (18 juin 2020)

Statistique Canada, Enquête sur la population

Statistiques de la population

Données démographiques

active

Statistique Canada, Enquête sur la population

Statistique Canada, Statistiques sur l'assurance-

active

Projections concernant la

population active

Analyse de scénario du DPB (18 juin 2020)

Taux d'imposition effectif

BD/MSPS 28.0²

fédéral moyen

Bénéficiaires de prestations

régulières d'AE

emploi

Estimation et méthode de

projection:

Le DPB a estimé le coût des modifications et de la prolongation proposées en s'appuyant sur le modèle utilisé dans son estimation de coût de la PCU du

18 juin 2020³.

L'admissibilité à la PCU des travailleurs qui gagnent entre 1 000 \$ et 5 000 \$ pendant la période de prestations se limite à ceux ayant subi une baisse de revenu

attribuable à la réduction de leurs heures de travail.

¹ Gouvernement du Canada, Prestation canadienne d'urgence, consulté le

¹⁸ juin 2020, https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html

² La présente analyse se fonde, en partie, sur la Base de données et le Modèle de simulation des politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation de l'outil BD/MSPS sont l'œuvre du Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), qui assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données.

³ Voir Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative : Prestation canadienne d'urgence, https://www.pbodpb.gc.ca/web/default/files/Documents/LEG/LEG-2021-030-S/LEG-2021-030-S fr.pdf.

Résultats cumulatifs : Le DPB estime le coût additionnel de l'ajout d'une réduction progressive à la PCU, à

partir du 5 juillet 2020, à 3,1 milliards de dollars.

Source de l'incertitude : La présente estimation est très sensible aux perspectives économiques présumées

et à la probabilité de contracter la COVID-19. Faute de microdonnées sur les bénéficiaires de la PCU, toute estimation de la réaction comportementale à la PCU

est très incertaine et repose sur des hypothèses hardies.

Une incertitude supplémentaire découle de la manière dont la mesure proposée sera administrée (plus précisément l'étendue et l'intensité des activités de contrôle

de conformité) et de la participation réelle à la SSUC.

Préparée par : Louis Perrault et Aidan Worswick

Coût de la mesure proposée, incluant incidence sur le comportement et après récupération fiscale

Millions de \$	2020-2021
Coût additionnel des modifications (réduction progressive) à partir du 5 juillet 2020 (B)-(A)	3 096
Coût net de la PCU prolongée à partir du 5 juillet 2020 (A)	26 910
Coût net de la PCU prolongée assortie des modifications proposées (réduction progressive) à partir du 5 juillet 2020 (B)	30 006

Notes:

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.